

NATIONS UNIES



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**CONSEIL
DE SÉCURITÉ**

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/676
S/14280

2 décembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-cinquième session
Point 28 de l'ordre du jour
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAÏN

CONSEIL DE SECURITE
Trente-cinquième année

Lettre datée du 1er décembre 1980, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous communiquer, à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le texte d'une déclaration que j'ai publiée à l'occasion des mesures prises par le régime raciste d'Afrique du Sud pour accorder une prétendue "indépendance" au Ciskei.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid,

(Signé) B. Akporode CLARK

ANNEXE

Déclaration publiée le 26 novembre 1980 par le Président du
Comité spécial contre l'apartheid

1. Au nom du Comité spécial contre l'apartheid, je tiens à appeler l'attention de la communauté internationale sur les mesures prises par le régime raciste d'Afrique du Sud pour accorder une prétendue "indépendance" au Ciskei.
2. Le Ciskei a une population de 660 000 Africains, mais le régime sud-africain considère également comme Ciskeiens, 1 433 000 autres personnes de langue xhosa vivant en dehors du Ciskei. Ce territoire s'étend sur 5 300 kilomètres carrés et 3 000 autres kilomètres carrés ont été promis : il représentera seulement 2,4 p. 100 de la superficie de l'Afrique du Sud. La densité de la population y est de 126 habitants par kilomètre carré contre 25 en Afrique du Sud.
3. Le Ciskei est situé dans l'une des régions les plus pauvres d'Afrique du Sud, pratiquement dépourvue d'industrie et souffrant d'une pénurie chronique d'eau. Depuis plusieurs années, il y sévit une grave sécheresse. Quarante pour cent environ du total de la population masculine en âge de travailler quittent le territoire pour trouver un emploi et le chômage est actuellement estimé à 39 p. 100 dans les zones urbaines.
4. Les mesures en vue d'une prétendue "indépendance" sont prises avec la complicité du chef Lennox Sebe, soi-disant "Ministre principal" du territoire. Les chefs tribaux nommés par le régime raciste détiennent les deux tiers des sièges à l'Assemblée. De nombreux adversaires du régime impopulaire de ce "homeland" ont été victimes d'arrestations arbitraires et de persécutions en vertu de la Proclamation R 252 de 1977 et beaucoup d'entre eux ont fui le territoire. Les manifestations généralisées d'étudiants qui ont eu lieu cette année ont été brutalement réprimées par le général de brigade Charles Sebe, chef des services de renseignement du Ciskei, anciennement membre du tristement célèbre Bureau sud-africain de la sécurité de l'Etat.
5. Une étude sur les opinions des Ciskeiens, préparée en 1979 pour une commission gouvernementale du Ciskei par M. Lawrence Schlemmer, professeur à l'Université du Natal, a montré que 90 p. 100 de la population étaient en faveur d'un gouvernement élu selon le principe un homme, une voix dans l'ensemble de l'Afrique du Sud. Cette enquête a également révélé que 84 p. 100 des personnes interrogées considéraient le chef Sebe "comme un homme du Gouvernement sud-africain".
6. Avec la prétendue "indépendance" du Ciskei, venant après la prétendue "indépendance" du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda, le régime raciste entend priver 7 millions d'Africains de leurs droits à la citoyenneté et à la nationalité. Il a l'intention de poursuivre sa politique de bantoustanisation afin de renforcer la domination sud-africaine blanche dans la plus grande partie de l'Afrique du Sud, tout en reléguant les Africains, qui représentent l'écrasante majorité de la

A/35/676

S/14280

Français

Annexe

Page 2

population, dans des "Etats" satellites qui ne peuvent être que des réserves de main-d'oeuvre bon marché et des décharges pour les personnes âgées et les infirmes.

7. Au nom du Comité spécial, je demande à tous les gouvernements et organisations de dénoncer les mesures prises en vue de déclarer la prétendue "indépendance" du Ciskei. Il ne doit et ne peut y avoir ni reconnaissance directe ou indirecte des bantoustans, ni relations avec ceux-ci.

8. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud mérite tout l'appui moral et matériel possible dans la lutte qu'il mène pour détruire le système criminel d'apartheid et de bantoustanisation et pour instaurer une société démocratique fondée sur le principe un homme, une voix dans tout le pays.
